

**Pôle Concurrence, Consommation,
Répression des fraudes et Métrologie
Département Métrologie**

Tour Suisse
1, boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03

DECISION n° 26.24.610.011.1

du 21 avril 2026

de RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

Le préfet de l'Ardèche,

Vu la directive 2014/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°07-2025-8-29-00017 du 29 août 2025 portant délégation de signature à Madame Fabienne Fournier Beraud, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes, par intérim, en matière de métrologie légale ;

Vu l'arrêté n°2025-35 du 3 septembre 2025 portant subdélégation de signature en métrologie légale ;

Vu la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 94.24.110.064.1 du 21 février 1994 modifiée attribuant la marque d'identification U07 à la société ARTEMIS pour l'activité réglementée de vérification périodique des IPFNA ;

Vu la décision n° 22.24.620.020.1 du 19 avril 2022 portant agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFNA ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 2 avril 2026 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant le renouvellement de son agrément ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 5 mars 2026 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant le retrait du bureau GABILLARD (La Châtaigneraie) ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 6 mars 2026 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant le retrait du bureau MB Equipement (Bagé Dommartin) ;

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-1440 rév. 28 délivrée par le COFRAC, prenant effet le 01/04/2026 ;

Vu la visite de surveillance approfondie réalisée le 5 février 2026 par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans les locaux de la société ARTEMIS à ZI le Lac – avenue de l'industrie – BP 405 – 07 004 PRIVAS ;

Considérant que les instruments de pesage à fonctionnement non automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 5-1 du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Considérant que l'opération de contrôle en service est réalisée par des organismes agréés par le préfet de département en application de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Considérant l'échéance au 26 avril 2026 de l'agrément antérieur 22.24.620.020.1 du 19 avril 2022 du préfet de l'Ardèche accordé à la société ARTEMIS pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Considérant que le dossier de la société ARTEMIS est conforme à la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012 homologuée le 26 octobre 2012 et à la décision ministérielle du 21 octobre 2015 susvisée ;

Considérant le rapport favorable de la visite de surveillance approfondie réalisée le 5 février 2026 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

La société ARTEMIS, SIRET 392 701 033 00020, dont le siège social est situé ZI le Lac – avenue de l'industrie – BP 405 – 07 004 PRIVAS est agréée pour réaliser la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique à compter du 27 avril 2026 jusqu'au 26 avril 2030.

Article 2

La liste révisée des implantations couvertes par le présent agrément est donnée en annexe.

Article 3

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société ARTEMIS à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments concernés.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS par ses soins.

Lyon, le 21 avril 2026

Pour le préfet et par délégation,
pour la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
d'Auvergne-Rhône-Alpes,
pour le chef du pôle C empêché,
le chef du service métrologie

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke, resembling a stylized 'D' or 'U'.

Fabrice DUFOR

ANNEXE à la décision n° 26.24.610.011.1 du 21 avril 2026

Liste des implantations du réseau ARTEMIS (IPFNA) couvertes par l'agrément

Portée de l'agrément :

A : Vérification périodique des IPFNA de classe I

B : Vérification périodique des IPFNA de classe II

C : Vérification périodique des IPFNA de classe III

D : Vérification périodique des IPFNA de classe IIII

Nom	Adresse	Code postal - Ville	Portée d'agrément
AB PESAGE METROLOGIE ABPM	ZI du Vazzio	20090 AJACCIO	A, B, C, D
AJC METROLOGIE	25 Rue de Chatou	92700 COLOMBES	A, B, C, D
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES	B, C, D
AQUALEHA	Les Tertres Noirs - BP 40526	35500 VITRE	C, D
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS	A, B, C, D
BOCQUET MEDICAL DIVISION COMMERCIAL	85 Boulevard Pasteur	59500 DOUAI	A, B, C, D
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE - Quimper	ZAC de Cuzon 3 Rue Pierre Cloarec	29000 QUIMPER	A, B, C, D
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE - Guivapas	ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS	A, B, C, D
CALIPSO	6 rue de Norvège – Hightec 4 – ZI Courtaboeuf	91140 VILLEBON- SUR-YVETTE	C, D

CONSTRUCTIONS NANCEIENNES DE PESAGE	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE	A, B, C, D
DEL PESAGE	27 rue de la Vanner)ie	35130 LA GUERCHE-DE- BRETAGNE	B, C, D
DENIS PESAGE – Bretteville-sur-odon	Activa Park Koenig 1 - Allée B Box 6 Rue Roland Garros	14760 BRETTEVILLE- SUR-ODON	A, B, C, D
DENIS PESAGE – Le Boulay	Parc Industriel OUEST Rue des terres blanches	37110 LE BOULAY	A, B, C, D
DENIS PESAGE – Le Bailleuil	59 Rue des Pays Bas P.A Ouest Park	72200 LE BAILLEUL	A, B, C, D
DIBAL PESAGE, SAS	3 Avenue des Trois Marchés - Bâtiment F4A	94150 Rungis	A, B, C, D
ETS AMIEL PESAGE- Albi	3 Rue Jean Rostand	81000 ALBI	B, C, D
ETS AMIEL PESAGE - Castres	66 B Rue de l'Industrie	81100 CASTRES	B, C, D
FLANDRE PESAGE	101 Rue du Moulin	59333 TOURCOING	A, B, C, D
FRANCHE-COMTE PESAGE	70, rue de l'Esplanade Ouest	25220 THISE	A, B, C, D
JPH SYSTEMES	345 ZONE DE L'AYGUETTE	84110 VAISON-LA- ROMAINE	B, C, D
LE PESAGE LORRAIN EN CONTINU ET DISCONTINU (PLCD)	6, rue de la Bergerie ZA de Grimont	57070 SAINT- JULIEN-LES-METZ	A, B, C, D
MARECHAL PESAGE METROLOGIE – Aire- sur-la-Lys	3 RUE DE LILLE	62120 AIRE-SUR- LA-LYS	A, B, C, D
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE - Chauny	130 C avenue Jean Jaurès – BP 30096	02301 CHAUNY	A, B, C, D

MARECHALLE PESAGE METROLOGIE – Saint Quentin	ZAC BOIS DE LA CHOCQUE RUE PAUL EMILE VICTOR	02100 SAINT- QUENTIN	A, B, C, D
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE - Reims	13, rue Colonel Charbonneaux	51100 REIMS	A, B, C, D
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE – Lacroix-Saint-Ouen	400 Rue des Longues Rayes	60610 LACROIX- SAINT-OUEN	A, B, C, D
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE - Amiens	42 Rue André Durouchez	80000 AMIENS	A, B, C, D
MESURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MCD-TECH)	126 Boulevard BARA – Zone HELIOPOLIS II	13013 MARSEILLE	A, B, C, D
MICROMEGA – Mouans-Sartoux	323 Chemin des Plaines	06370 MOUANS- SARTOUX	A, B, C, D
MICROMEGA - Meyreuil	ZAC du Carreau de la Mine	13590 MEYREUIL	A, B, C, D
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN	A, B, C, D
OULLINS BALANCES	23 Rue de la Commune de Paris - BP16	69921 OULLINS	A, B, C, D
PESAGE 94	107 Rue Charles Bassé	94120 FONTENAY SOUS BOIS	A, B, C, D
PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES	560 Rue de la Création - ZAC des Bousquets	83390 CUERS	B, C, D
SAS PESAGE MIDI PYRENNEES	44 Avenue Jean Moulin - BP 72264	31322 CASTANET TOLOSAN	A, B, C, D
SAS VFPC PESAGE – VERIFICATION PERIODIQUE	11/13 Boulevard Charles De Gaulle	92700 COLOMBES	B, C, D

SECA – LISSES	3 Rue du Bois Chaland	91090 LISSES	A, B, C, D
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LEVAUFRE	6 rue du Pibeste ZAC Parc des Pyrénées	65420 IBOS	A, B, C, D
VELAY PRECISION	1 Allée des Gorges du Lion	43000 LE PUY EN VELAY	B, C, D